



Brides-Les-Bains, le 7 novembre 2025.

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 03 novembre 2025 à 17H00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué,

Vu l'Article L2121-17 du CGCT qui dispose : « Si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. ».

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre 2025 à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

Etaient présents :

DATE DE LA
CONVOCATION :
30/10/2025

DATE D'AFFICHAGE :
04/11/2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 06
POUVOIRS : 02
VOTANTS : 08

Absents représentés :

Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,
représentée par Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal,
représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal
délégué,

Absents Excusés :

Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3^{ème} adjoint,
Monsieur Franck LE BRETON, conseiller municipal,

Absents :

Madame Peggy SHELLEY, 2^{ème} adjointe,
Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4^{ème} adjointe,
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,
Monsieur Jérémie CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Alexandre FOURRAT a été élu secrétaire de séance  
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ORDRE DU JOUR

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2025 (Annexe 1).
- 1.2 Approbation avenant n°3 DSP Méribel Alpina -Télécabine de l'Olympe 1 – ANNULE ET REMPLACE la délibération 250766 (Annexes 2, 3, 4, 5).

**2. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET TABLEAU DES ENGAGEMENTS**

**3. QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*



## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1.1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2025 (Annexe 1)

Arrivée de Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale, à 17h07.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2025.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer ce procès-verbal.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer ce procès-verbal.

### 1.2 Approbation avenant n°3 DSP Méribel Alpina -Télécabine de l'Olympe 1 – ANNULE ET REMPLACE la délibération 250766 (Annexes 2, 3, 4, 5).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un recours gracieux au titre du contrôle de légalité contre l'avenant n°2 à la DSP portant sur l'exploitation de la télécabine de l'Olympe I.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n° 3 concernant le contrat de délégation de service public liant la commune de Brides-les-Bains à la Société Méribel Alpina pour l'exploitation de la télécabine de l'Olympe I

**Vu** la Délibération N° 23.05.50 portant attribution du contrat de délégation de service public en date du 16/05/2023 ;

**Vu** le projet d'avenant n° 3 à ladite délégation ci annexée portant sur :

- La phase 2 des travaux initialement prévus à l'article 5 de la concession
- Le programme d'investissement
- La durée de la délégation de service public

# **brides les bains** LES 3 VALLÉES

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'Unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant n° 3, ci annexé, au contrat de délégation de service public liant la commune de Brides-les-Bains à la Société MERIBEL ALPINA pour l'exploitation de la télécabine de l'Olympe I.

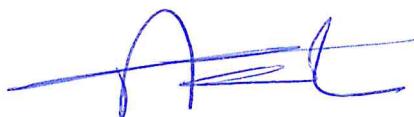
## **5 QUESTIONS DIVERSES.**

Pas de question.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30.

**Le secrétaire de séance**  
**Mr Alexandre FOURRAT**



**Le Maire**  
**Bruno PIDEIL**

